

Validation des Mesures de Prévention et Réponses aux Enjeux de Télétravail et Sécurité en Abattoir

F3SCT ministérielle du 25 juin 2024

Présidé par Patrick Soler avec la présence de Mme Richard Péjus, adjointe au chef du service des ressources humaines (SRH), Rémi Masson, sous-directeur de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), Virginie FARJOT, sous directrice du développement professionnel et des relations sociales (SDPRS), AGBAVON Essi, adjointe cheffe du bureau de l'action sanitaire et sociale (BASS), Christophe MALGAIVE, chef de pôle santé et sécurité et condition de travail au BASS, Quentin GUYONNET, sous-directeur de la sécurité sanitaire des aliments (SDSSA) à la direction générale de l'alimentation (DGA), Pierre Clavel, coordinateur des inspecteurs en santé, sécurité au travail (ISST).

FO Agriculture était représentée par Soizic Blot et Stéphane Touzet, membres titulaires à la F3SCT M, et Nicolas LE DOUSSAL, expert pour FO Agriculture.

En bref

Le 25 juin 2024, s'est tenue une réunion de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) ministérielle, présidée par Patrick Soler.

Cette session a rassemblé des responsables clés du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, ainsi que des représentants syndicaux, pour discuter de divers sujets d'importances, allant de la validation du procès-verbal de la session précédente à la mise en œuvre du plan national de prévention des risques professionnels.

Les échanges ont également porté sur les nouvelles fiches de risques professionnels en abattoir, les résultats d'une étude sur le télétravail menée par la DRIAAF Ile de France, et la présentation du dispositif « Concept RSE » pour la gestion des signalements.

Cette réunion a permis de valider des mesures essentielles pour améliorer les conditions de travail et assurer la sécurité des agents, tout en répondant aux préoccupations exprimées par les représentants du personnel.

Résumé :

Mise en œuvre du plan national de prévention des risques professionnels : Un point d'étape sur la politique de prévention primaire des risques psychosociaux (RPS) a été présenté, mettant en lumière une recherche-action en partenariat avec l'université Clermont-Auvergne. Ce projet vise à renforcer la sécurité des travailleurs à travers des études de cas et des actions concrètes prévues jusqu'en 2027.

Présentation des nouvelles fiches de risques professionnels en abattoir : Une discussion approfondie a eu lieu sur les fiches pratiques concernant les risques professionnels spécifiques aux inspecteurs en abattoir. Ces fiches détaillent les dangers potentiels liés aux activités telles que l'inspection ante-mortem, les risques biologiques et chimiques, ainsi que les mesures de prévention nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs.

Analyse des résultats sur le télétravail à la DRIAAF Ile de France : La présentation des résultats de l'action cofinancée dans le cadre des crédits 2023 SSCT a mis en avant les pratiques de télétravail au sein de la DRIAAF. Cette analyse a permis de définir des recommandations pour améliorer l'organisation du travail à distance, assurer la cohésion des équipes et intégrer efficacement les nouveaux arrivants, tout en respectant les normes de sécurité et de performance.

Introduction du dispositif « Concept RSE » pour la gestion des signalements : Un nouveau dispositif baptisé « Concept RSE » a été introduit pour centraliser et gérer les signalements au sein du ministère. Ce processus, remplaçant le précédent « Allo discrim », vise à garantir la confidentialité des plaintes, à offrir un soutien aux victimes et à assurer une procédure équitable et transparente dans le traitement des dossiers.

Échanges sur les mesures d'accompagnement en cas de situations d'urgence : Les participants ont discuté des dispositifs d'urgence disponibles, notamment le soutien psychologique et les premiers secours en santé mentale, accessibles via le dispositif interne MASA et d'autres structures spécialisées. Des mesures ont été proposées pour renforcer la préparation et la réactivité face aux crises potentielles, soulignant l'importance de la coordination et de la formation continue.

Conclusion : La réunion de la F3SCT ministérielle a été un forum pour évaluer et renforcer les initiatives visant à améliorer la sécurité, les conditions de travail et le bien-être des employés du ministère de l'Agriculture.

Les discussions ont mis en lumière une volonté commune de promouvoir des environnements de travail sûrs, tout en adaptant les politiques aux défis émergents et aux besoins des travailleurs agricoles et forestiers.

AU SOMMAIRE

Réponses du président aux déclarations liminaires.....	4
Point 1 : Validation du projet du PV de la F3SCT du CSA ministériel du 26 mars 2024.....	4
Point 2 : Mise en œuvre du plan national de prévention des risques professionnels et d'amélioration de travail 2024-2027.....	5
Point 3 : présentation des fiches des risques professionnels en abattoir.....	5
Fiche des Risques Professionnels pour les Inspecteurs en Abattoir de Volaille et Lagomorphe.....	6
La fiche de risques professionnels pour un inspecteur en abattoir de boucherie.....	7
Description des Activités	7
Nuisances et Dangers.....	7
Maladies Professionnelles	7
Surveillance Médico-Professionnelle	7
Point 4 : présentation des résultats sur l'action, cofinancée dans le cadre des crédits 2023 SSCT, mené par la DRIAAF Ile de France sur la pratique du télétravail.....	8
Contexte et objectifs	8
Organisation et calendrier.....	8
Charte du télétravail.....	8
Attentions au niveau de la direction.....	9
Point 5 : Présentation du dispositif « concept RSE » en charge de la prise en compte des signalements.....	9
Point 6 : Échanges sur les mesures d'accompagnement mises en place suite à des situations d'urgences	10
Conclusion	10

Réponses du président aux déclarations liminaires

Déclaration liminaire en intersyndicale et lecture de la Déclaration liminaire en intersyndicale sur le Ségur Infirmière Infirmier en intersyndicale

Suite aux résultats des élections européennes, nous sommes dans une situation particulière où nous assurons une continuité administrative de notre ministère.

En ce qui concerne les enquêtes, dès que le président a été informé des situations difficiles, il a veillé à ce qu'elles soient menées. Si les enquêtes ne peuvent être réalisées, il est essentiel que les représentants du personnel locaux en soient informés. Le président confirme que c'est bien à la F3SCT qui a été alerté de mener l'enquête.

Pour la formation, Nadine Richard Pejus souligne la nécessité de développer une formation pour les présidents, secrétaires et co-secrétaires. En effet, la présidence a évolué et une formation spécifique est devenue indispensable. Il est également important d'aider les CSA de réseau à monter en compétences.

La note de service sur les articulations entre le CSA Ministériel, les CSA de réseaux et les formations spécialisées a été publiée. Il est nécessaire de tirer des enseignements des premières réunions déjà tenues. Ce sujet sera approfondi à l'automne, avec l'implication des ISST dans les F3SCT de Réseau.

Enfin, il a été demandé que les directions générales participent à l'instance de la F3SCT Ministériel.

Concernant les droits syndicaux, il faut que les droits donnés aux RP soit exercés.

L'administration ne sait pas encore si la réforme des retraites restera en l'état. Elle travaille actuellement sur la reconnaissance de la carrière active, un processus complexe qui implique plusieurs ministères, notamment la DGAFP et les ministères sociaux. Ce travail est fastidieux en raison de la nécessité de coordonner les actions entre ces différentes entités.

Concernant les infirmiers et infirmières, il est envisagé, à court terme, une revalorisation du régime indemnitaire. À long terme, l'administration s'interroge sur l'intégration des infirmiers et infirmières de l'enseignement agricole dans le corps des infirmiers et infirmières de l'éducation nationale. La saisine a été faite, et nous sommes toujours en attente de réponse.

Nous avons pleinement conscience des difficultés rencontrés par les services SEA. La secrétaire Générale doit rencontrer les OS le 27 juin.

Suite à la F3SCT Agriculture et forêt, il a été décidé d'effectuer un travail avec le secrétariat de la F3SCT de réseau afin d'adapter le PNP Ministériel à la FSCT de réseau. Une première réunion est prévue début juillet.

Point 1 : Validation du projet du PV de la F3SCT du CSA ministériel du 26 mars 2024

Approbation du PV à l'unanimité

Point 2 : Mise en œuvre du plan national de prévention des risques professionnels et d'amélioration de travail 2024-2027 :

Point d'étape sur la politique de prévention primaire des RPS menée dans le cadre de la recherche - action avec l'université Clermont-Auvergne. Présentation par P. Clavel :

L'action a démarré en octobre 2022 et s'inscrit dans l'objectif 5 de notre nouveau Plan National de Prévention (PNP). Le calendrier prévisionnel comprend une étude de terrain, la construction de cas, et un appel à projet. Cinq établissements d'enseignement ont répondu pour intégrer l'étude de cas. L'université a également réalisé une analyse de cas sur l'établissement de Bourges, permettant de travailler sur six cas au total. Deux réseaux complémentaires ont été mobilisés : deux assistants sociaux et deux inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail (ISST).

Trois sessions en présentiel ont eu lieu à Clermont-Ferrand les 14 et 15 mars 2023, suivies d'un travail intersession. L'engagement des établissements a été extrêmement fort, avec la participation à des questionnaires et des recherches documentaires.

M. Coutarel a souligné la qualité des documents reçus, qui ont été produits par une diversité d'acteurs, enrichissant ainsi les résultats. Les résultats finalisés, initialement prévus pour décembre 2023, ont été reçus en mars 2024.

M. Clavel a réalisé une frise chronologique des actions menées depuis 2014. En septembre, un premier retour est prévu, incluant une journée de restitution dans la deuxième quinzaine de novembre, et un partage avant la publication des résultats finaux sur l'ensemble des cas étudiés et une partie des éléments d'action.

Le travail avec les universitaires s'est concentré sur la méthodologie et les outils utilisés. Cette action, qui a démarré récemment, est prioritaire et s'inscrit dans la durée pour le partenariat. Trois établissements impliqués dans le processus ont engagé une demande de cofinancement pour mettre en œuvre des actions concrètes visant à traiter les RPS en mars 2024.

Les représentants du personnel espère que ce travail pourra être transposé pour les services SEA,

Point 3 : présentation des fiches des risques professionnels en abattoir

Suite au groupe de travail sur le bruit, plusieurs fiches pratiques ont été élaborées :

- sur l'ambiance sonore et les dangers,
- sur les recommandations pour le mesurage du bruit en abattoir, afin de pouvoir utiliser les outils disponibles en DDI,
- sur les risques professionnels en abattoir (deux fiches : boucherie et volaille), détaillées pour être une aide à la médecine de prévention qui méconnaît souvent nos métiers. Les fiches seront complétées avec la fièvre hémorragique de Guinée Congo et les risques professionnels qui y sont liés.

Fiche des Risques Professionnels pour les Inspecteurs en Abattoir de Volaille et Lagomorphe

Description des Activités : Les inspecteurs en abattoir de volaille et lagomorphe effectuent diverses tâches essentielles pour assurer la sécurité alimentaire et le respect des normes sanitaires. Leurs responsabilités incluent :

- **Inspection ante-mortem :** Évaluation de l'état de santé des animaux avant leur abattage.
- **Inspection post-mortem :** Examen des carcasses et des viscères pour détecter des anomalies.
- **Contrôles sanitaires :** Vérification de la propreté des installations et des équipements.
- **Surveillance des opérations :** Surveillance des procédures d'abattage et de transformation pour s'assurer qu'elles sont conformes aux réglementations.
- **Gestion des non-conformités :** Identification et gestion des problèmes de conformité sanitaire.
- **Documentation et reporting :** Enregistrement des observations et rédaction de rapports.

Nuisances et Dangers : Les inspecteurs sont exposés à divers risques et nuisances dans leur environnement de travail :

- **Risques biologiques :** Exposition à des agents pathogènes présents dans le sang, les tissus et les excréments des animaux.
- **Risques chimiques :** Contact avec des produits de nettoyage et de désinfection.
- **Risques physiques :** Exposition au bruit, aux températures extrêmes, et à des équipements tranchants.
- **Risques ergonomiques :** Gestes répétitifs et positions de travail contraignantes.

Accidents du Travail : Les inspecteurs peuvent être victimes d'accidents du travail tels que :

- **Blessures par objets tranchants :** Risque élevé de coupures et de perforations.
- **Chutes :** Glissades et trébuchements dans des environnements humides et encombrés.
- **Projections :** Contact avec des éclaboussures de fluides corporels des animaux.

Maladies Professionnelles : Les inspecteurs peuvent développer des maladies professionnelles en raison de :

- **Exposition prolongée aux agents pathogènes :** Risque d'infections et de zoonoses.
- **Contact répété avec des produits chimiques :** Risques de dermatites et de troubles respiratoires.
- **Postures de travail inadaptées :** Troubles musculo-squelettiques dus à des positions de travail inconfortables.

Surveillance Médico-Professionnelle : Il est crucial d'assurer une surveillance médicale régulière des inspecteurs pour :

- **Détection précoce des maladies professionnelles :** Suivi de la santé pour identifier rapidement tout problème lié au travail.
- **Prévention :** Mise en place de mesures préventives pour minimiser les risques sanitaires.

Cette fiche de risques professionnels met en lumière les divers défis et dangers auxquels sont confrontés les inspecteurs en abattoir de volaille et lagomorphe, soulignant l'importance de la vigilance et de la prévention pour garantir leur sécurité et leur santé au travail.

La fiche de risques professionnels pour un inspecteur en abattoir de boucherie

La version mai 2024 de cette fiche présente les différentes activités et les risques associés à ce poste.

Description des Activités

Les inspecteurs en abattoir de boucherie sont chargés de contrôler le respect des normes sanitaires et de bien-être animal, d'inspecter les carcasses et les abats, de vérifier les processus de production, et de garantir la salubrité des produits carnés.

Nuisances et Dangers

Les nuisances et dangers auxquels les inspecteurs sont exposés comprennent :

- **Risques biologiques** : exposition aux agents pathogènes présents dans le sang et les tissus animaux.
- **Risques chimiques** : contact avec des produits de nettoyage et des désinfectants.
- **Risques physiques** : bruit, températures extrêmes, et manipulation de carcasses lourdes.
- **Risques ergonomiques** : postures contraignantes et mouvements répétitifs pouvant causer des troubles musculosquelettiques.

Maladies Professionnelles

Les inspecteurs peuvent développer des maladies professionnelles telles que des infections zoonotiques, des allergies, des troubles respiratoires dus à l'inhalation de particules, et des troubles musculosquelettiques.

Surveillance Médico-Professionnelle

La fiche souligne l'importance d'une surveillance médicale régulière pour détecter et prévenir les maladies professionnelles. Les mesures incluent des visites médicales périodiques, des tests de dépistage, et des conseils sur la prévention des risques.

En résumé, la fiche met en avant les divers risques auxquels sont confrontés les inspecteurs en abattoir de boucherie et les mesures nécessaires pour minimiser ces risques et protéger leur santé.

FO Agriculture a salué le travail réalisé sur le bruit, soulignant que la période COVID a mis en évidence la nécessité d'approfondir les questions liées au bruit en abattoir. En ce qui concerne les fiches sur les risques professionnels, FOA a relevé plusieurs manquements :

- Absence de prise en compte de la relation avec les chauffeurs dans les abattoirs de volaille.
- Manque d'équipement spécifique toujours constaté dans les abattoirs de volaille.
- Risques biologiques liés aux projections de sang.
- Isolement insuffisant des agents en phase ante mortem.

- Minimisation des risques en phase ante mortem avec les animaux.
- Risques professionnels associés au travail de nuit et aux pathologies qui en découlent

Point 4 : présentation des résultats sur l'action, cofinancée dans le cadre des crédits 2023 SSCT, mené par la DRIAAF Ile de France sur la pratique du télétravail

Le document présente une analyse des pratiques de télétravail à la DRIAAF, détaillant le contexte, les objectifs, l'organisation et les conclusions tirées des travaux menés.

Contexte et objectifs

La DRIAAF compte 130 personnes réparties sur trois sites. Le télétravail a considérablement augmenté au cours des trois dernières années, avec des variations selon les sites et services.

Les travaux ont pour but d'analyser les pratiques de télétravail et les pratiques managériales pour mettre en place des mesures de prévention, garantir la réalisation des missions, maintenir la cohésion des équipes et intégrer les nouveaux arrivants. Une harmonisation des pratiques entre services est également souhaitée.

Organisation et calendrier

Un comité de pilotage a été créé en septembre 2023, suivi par des auditions dans chaque service en octobre-novembre 2023.

Les diagnostics ont été analysés en groupe de travail multi-services, avec formulation de recommandations en décembre 2023.

Une charte du télétravail a été rédigée entre mai et juin 2024, et présentée au CSA en juin 2024.

Charte du télétravail

La charte a été élaborée avec des membres du personnel désignés par les syndicats, visant à établir une feuille de route pour fixer les principes de base.

Trois réunions du groupe de travail ont eu lieu entre mai et juin, avec une analyse en CODIR et des allers-retours avec le groupe de travail.

La méthode comprenait l'analyse des recommandations et la déduction d'objectifs thématiques relatifs aux engagements du télétravailleur et de la hiérarchie, à l'animation du collectif, aux matériels et à la formation, ainsi qu'à l'accueil des nouveaux arrivants.

Attentions au niveau de la direction

Le télétravail n'est pas remis en question, mais il est nécessaire de cadrer les conditions de sa mise en œuvre, incluant les horaires, l'agenda, la disponibilité et l'accueil des nouveaux arrivants.

Un collectif engagé et soudé est essentiel.

Le groupe de travail souhaite continuer à travailler sur les modalités de travail, notamment la gestion des mails et la tenue des réunions pour favoriser l'épanouissement et le bien-être au travail, ainsi que l'équilibre vie privée-vie professionnelle.

Ce résumé présente les points clés de l'analyse et les mesures envisagées pour optimiser le télétravail à la DRIAFA, assurant ainsi une meilleure organisation et un environnement de travail favorable.

Sont également intervenus dans ce groupe de travail un ergonomiste et un gestionnaire du travail.

Pendant les jours en présentiel, un jour par semaine a été convenu où tous les agents sont présents et chaque service s'organise en conséquence. En ce qui concerne le travail à distance, chaque chef de service organise ses équipes. Le sentiment d'isolement a été clairement identifié et il a été nécessaire d'encourager les collègues en télétravail à se contacter mutuellement.

Les agents ont exprimé un sentiment d'apaisement après avoir discuté de ces questions.

Pour les jeux olympiques et paralympiques 2024 (JOP24), le pont étant en bord de Seine, il y a des jours où le pont ne sera pas accessible, les services se sont donc organisés en conséquence.

FO Agriculture s'interroge sur le respect de la hiérarchie des normes, si cela a bien été le cas pour la DRIAFA, celle-ci répond positivement et qu'avec ce travail il n'y a eu aucune remise en question du télétravail.

Point 5 : Présentation du dispositif « concept RSE » en charge de la prise en compte des signalements

Le dispositif « Concept RSE » remplace le dispositif « Allo discrim ». Initialement, une écoute est offerte suivie de la proposition d'un second rendez-vous. Un délai d'un mois est accordé pour constituer le dossier (maximum 20 pièces), aboutissant à une évaluation de sa recevabilité. Il y a également un délai d'un mois pour réflexion, permettant d'ajouter des compléments au dossier, y compris des témoignages. La confidentialité est absolue et la validation de la restitution ne se fait qu'après approbation de la victime. Ensuite, intervient la phase contradictoire avec l'autorité d'emploi, impliquant la levée de l'anonymat. L'employeur dispose de 7 jours pour répondre. Le processus complet peut prendre de 8 à 12 mois. L'analyse juridique est assurée par un cabinet d'avocats collaborant avec RSE.

Les témoignages peuvent renforcer la situation. Les agents adoptent une démarche proactive. Concept RSE fournit des informations tandis que l'agent conserve son pouvoir décisionnel.

En l'absence de réponse de l'agent après un mois, le dossier est clos.

Dans le cadre du nouveau marché, les opérateurs (ASP, FAM, etc.) ont rejoint l'appel d'offre, tandis que les établissements d'enseignement agricole sont intégrés au même groupement de marché MASA

Point 6 : Échanges sur les mesures d'accompagnement mises en place suite à des situations d'urgences.

Les différents dispositifs pouvant être activés en cas de situation d'urgence sont les suivants :

- Dispositif interne MASA
- Dispositif de soutien psychologique IAPR, avec différentes prestations mobilisables
- Dispositifs UROPS, en vertu d'une convention passée avec le ministère pour le PSSM (Premiers Secours en Santé Mentale)

Divers acteurs de la prévention peuvent également être sollicités :

- Le BASS, accessible par le responsable de la structure
- Le médecin du travail
- Localement, le conseiller et/ou l'assistant de prévention
- Les ISST (Inspecteurs en Santé au Travail)
- Les membres de la FS (Formation Spécialisée)

Il est proposé de mettre en place des formations pour les assistants sociaux et les conseillers de prévention sur les premiers secours en santé mentale (PPMS).

Il est nécessaire d'établir des fiches d'actions en cas de crise, définissant les rôles de chacun, et potentiellement un annuaire de téléphone d'urgence. Une trame nationale pourrait être élaborée, à compléter localement par les structures.

En effet, plusieurs dispositifs sont mis à disposition des agents, mais beaucoup ne sont pas sollicités.

Conclusion

En conclusion, la réunion ministérielle de la F3SCT du 25 juin 2024 a été un moment crucial pour le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Cette session a permis de consolider des mesures essentielles visant à améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents, notamment à travers la validation du procès-verbal précédent, la présentation des nouvelles fiches de risques professionnels en abattoir, et l'analyse des résultats sur le télétravail menée par la DRIAAF Île de France. De plus, l'introduction du dispositif « Concept RSE » pour la gestion des signalements marque une avancée significative dans la prise en compte des préoccupations des employés.



Les échanges fructueux entre les représentants ministériels et les syndicats ont reflété une volonté commune de promouvoir des environnements de travail sûrs et de répondre aux défis émergents avec une approche proactive et collaborative.

En résumé, cette réunion a illustré l'engagement continu du ministère à soutenir le bien-être et la sécurité de ses travailleurs, tout en adaptant ses politiques aux évolutions contemporaines et aux besoins spécifiques du secteur agricole et alimentaire.

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

